

Intervention de Mme Michèle RAMIS-PLUM
Représentante Permanente Adjointe de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Plénière informelle sur le point 6 de l'ordre du jour
Genève, le 14 février 2008

Monsieur le Coordonnateur,

Nous estimons, comme d'autres délégations qui se sont exprimées, que la CD a un rôle utile à jouer pour faciliter et appuyer le désarmement conventionnel.

Le fait que certains sujets soient traités dans d'autres enceintes que la Conférence ne nous empêche pas d'en débattre, afin d'apporter un soutien aux négociations et aux efforts en cours, notamment dans le cadre des Nations Unies, qu'il s'agisse, par exemple, du Plan d'Action des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) ou des armes à sous-munitions. Nous devons aussi œuvrer à l'universalisation des instruments existants.

Nous estimons que la CD a une contribution à apporter pour accroître le contexte global de sécurité et faciliter les progrès vers le désarmement général et complet.

La prolifération des armes conventionnelles est une préoccupation réelle pour de nombreux Etats et pose des problèmes dont la solution est urgente, ces armes étant celles qui font le plus grand nombre de victimes.

Nous ne devons pas non plus oublier la question des transferts d'armes aux acteurs non étatiques, qui est également très importante.

Plusieurs Etats membres de cette conférence, en particulier d'Afrique et d'Amérique Latine, ont eu l'occasion de faire part de l'importance qu'ils attachent aux efforts dans le domaine du désarmement conventionnel. Le rapport établi en 2007 par votre prédécesseur contient de nombreux points dont la CD peut débattre afin de créer un climat propice à des avancées sur ces différents sujets.

Je vous remercie, Monsieur le Coordonnateur./.